

Procès verbal
Saison 2025-2026

**ENSEMBLE
PV N° 729 DU
13 novembre 2025**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Lundi 10 novembre 2025

Procès-Verbal N° 729

CARNET NOIR :

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à Ahmed SMIRANI (alternant au District) ainsi qu'à sa famille pour le décès de son grand père.

Nouvelle organisation concernant le règlement des arbitres pour les compétitions SENIORS D4 et U19 D2.

A l'attention des responsables de clubs,

Nous vous informons qu'à compter de cette saison, **une nouvelle organisation est mise en place concernant le règlement des arbitres pour les compétitions SENIORS D4 et U19 D2.** Désormais, le District prendra en charge directement le paiement des arbitres pour ces rencontres.

En conséquence, le montant correspondant sera imputé aux clubs concernés.
Cette mesure vise à simplifier la gestion des indemnités arbitrales.

FRAIS ARBITRAGE 2025-2026 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2025-2026 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U19 D1 et U17D1.

TRESORERIE

ERRATUM

FORFAIT JOURNEE

Du 27 oct au 2 nov 2025

Amende 32€

U17 D3 / Phase 1

510035 SEYSSINET AC 3

FORFAIT GENERAL U17**Du 27 oct au 2 nov 2025****Amende 68€**

U17 D3 / Phase 1

519935 SEYSSINET AC 3

FORFAIT GENERAL VETERANS**Du 3 au 9 nov 2025****Amende 44€**

VETERANS A 8 GRENOBLE / PHASE UNIQUE E 546478 EYBENS

FORFAIT JOURNEE**Du 3 au 9 nov 2025****Amende 32€**

VETERANS A 8 GRENOBLE / PHASE UNIQUE	B	551261	CHAMPAGNIER BRIE US 31
FEMININES U18F A8 BRASSAGE	B	760278	GUC FOOTBALL FEMININ 2
U17 D2 / PHASE 1	D	525628	ISLE D'ABEAU F.C. 1
U15 D3 / PHASE 1	J	550797	BOURBRE ASF 1
FEMININES U15F A8 D2 / PHASE 1	C	515259	POLE FEM 4 VALLEES 1
COUPE ISERE FEM A8 J-B DALMASSO	A	534738	CHEYSSIEU AM.S. 1

FMI NON RETOURNEE**Du 3 au 9 nov 2025****Amende 75 €**

Voir PV 729 commission Ethique

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Trésorier	tbaratier@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mberlahrache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr

Nous vous informons que le District de l'Isère dispose désormais d'un compte Instagram officiel, accessible sous le nom : @districtisere38.

Ce nouvel espace a pour objectif de renforcer notre présence digitale et de permettre une meilleure diffusion des informations liées au District.

Nous vous invitons à vous abonner et à relayer cette information.



COMMISSION APPEL

Lundi 10 novembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 729

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents : BERTHELET Éric, FERNANDES Carlos, BONNARD Christophe, VAILLANT Franck - représentant de la commission des arbitres, FRANZIN Didier

Excusé(s) : BLANC Aline, BRAULT Annie, TRUWANT Thierry, EL RHAFARI Reda, PION Christophe, MOUMJID El Mostafa, SCARPA Vincent, MAZZOLENI Laurent

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES

E.S IZEAUX (529477) : Courrier avec photos et informations diverses à verser au dossier 25-26-06D pour l'audition en procédure d'urgence le lundi 10 novembre 2026.

ARBITRE A.K R : Courrier avec justificatif frais déplacement pour l'audition du mardi 4 novembre 2025 dans le cadre du dossier 25-26-05D

AM TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES (539477) : Appel disciplinaire

VELANNE (545040) : Courrier avec justificatif pour absence a audition le mardi 4 novembre 2025 dans le cadre du dossier 25-26-06D. Nous notons cette absence excusée.

FUTSAL CLUB PICASSO (550477) : Appel réglementaire.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier n° **25-26-08D** : CHATTE / TUNISIENS S.M.H, Match n° 53691356, Senior, D3, poule B, du dimanche 26 octobre 2025.

Appel du club de TUNISENS S.M.H (**539477**) en date du jeudi 6 novembre 2025 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier n° 25/08/11 lors de sa réunion du mardi 4 novembre 2025, notifiées à l'intéressé le mercredi 5 novembre 2025 et parues au P.V n°728 le jeudi 6 novembre 2025

Appel portant sur « contestation et appel de la sanction prononcée à l'encontre du club des Tunisiens de Saint-Martin-d'Heres – Diffamation, demande de rectification et confrontation »

Dans le cadre de la procédure d'urgence, l'audition aura lieu le mardi 18 novembre 2025 à 18h30 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier n° **25-26-09R** : FUTSAL CLUB PICASSO 2 / FUTSAL BASE GRENOBLE, Match n° 54829241, senior, championnat interdistrict, poule B, du vendredi 31 octobre 2025.

Appel du club de **FUTSAL CLUB PICASSO (550477)** en date du vendredi 7 novembre 2025 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements dans son dossier n° 2526.52 lors de sa réunion du mardi 4 novembre 2025 et parues au P.V n°728 le jeudi 6 novembre 2025

Appel portant sur « réclamation suite à la décision de la commission concernant le dossier 2526.52 »

L'audition aura lieu le mardi 25 novembre 2025 à 19h15 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V
Le président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V
Le secrétaire de séance
Éric BERTHELET



COMMISSION DES ARBITRES

Lundi 10/11/2025 à 18h30

Procès-Verbal N° 729

PRESENTS :

Président de séance : LAZAMI Fouad

Secrétaire de séance : LALO Aboubakar

SABATINO Joseph - KODJADJANIAN Jean Marie - - BOUAZIZ Djamel - THEVENIN Cyril - CHAARI Hassen.

EXCUSES :

SPARAPANO Patrick - VAGNEUX Luc - HOCINE Halime - CUSANNO Stéphane - SAINT-ALBIN Laurent - SOZET Jean Louis - KIAL Amnay - HUERTAS Pierre - MORE Claude - ABELA Stéphane - BELBACHIR Hamza - VAILLANT Franck - LAOUAR Hocine - LAZZAROTTO Jean-Laurent - DEHMANI Monia.

arbitres@isere.fff.fr

DECISIONS DE LA CDA

- A.M. : Suite à votre lettre d'explication, la CDA vous sanctionne de 2 matchs de non-désignation et vous rappelle à vos obligations.
- J.O. : Merci de faire respecter le règlement sur le port des collants sous peine de sanction.

NOTES AUX ARBITRES

RAPPELS :

- Il est demandé aux arbitres de consulter les désignations via un navigateur internet, le **portail des officiels** pour leurs convocations aux matchs (éviter l'**application « Officiels »**)
- Aucun règlement le jour du match en catégories suivantes (mis en place cette saison) D4 - U19 D2 - Le paiement sera effectué par le district le 20 du mois suivant.

INFORMATION IMPORTANTE : suite à de nombreux manquements :

- Les arbitres qui ne remplissent pas correctement la FMI seront convoqués pour assister à une formation FMI organisée par le district et tant qu'ils n'auront pas refait cette formation les arbitres concernés ne seront plus désignés.
- Des sessions de formation FMI seront programmées tout au long de la saison si nécessaire. Merci aux arbitres d'être vigilants lors de la rédaction de la FMI. En cas de difficultés, veuillez contacter le référent FMI du district.

CAISSE DE PEREQUATION

Seniors D1 à D3, U19 D1 et U17 D1

Séniors D4 et U19 D2

Désormais, le District prendra en charge directement le paiement des arbitres pour ces rencontres.

En conséquence, le montant correspondant sera imputé aux clubs concernés.

- Virement vers le **20 du mois suivant**.

NOTE AUX CLUBS

Le règlement de la CDA stipule que les arbitres doivent être payés les jours des matchs.

La CDA convie les clubs au respect strict de cette disposition.

Les arbitres non indemnisés le jour du match doivent adresser un mail à la CDA.

NOTE AUX ARBITRES

Planning des entrainements sur la piste d'athlétisme de la Cote St André avec Stéphane ABELA tous les mercredis.

- 3 décembre 2025 - 19h à 20h15

- 7 janvier 2026 - 19h à 20h15

- 4 février 2026 - 19h à 20h15

- 4 mars 2026 - 19h à 20h15

- 8 avril 2026 - 19h à 20h15

- 6 mai 2026 - 19h à 20h15

- 3 juin 2026 - 19h à 20h15

COURRIERS DES CLUBS

J.S.S.G : Votre demande d'arbitre doit respecter le délai réglementaire pour être traitée.

GUC FOOTBALL FEMININ : Lu et noté

FCVH38 : Lu et noté

Demandes d'arbitre :

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitres, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines).

- Courrier de LIERS : Match U17 D3 - NIVOLAS V CS 1 vs ENT LIERS ECBF EFDE 1 du 15/11
Match Féminines A 8 - D1 - LIERS FC 1 vs SAINT QUENTIN FALLAVIER 1 du 16/11
- Courrier AS GRESIVAUDAN : Match U17 - ENT. PAFC CAG 1 VS GRESIVAUDAN AS 1 du 29/11
- Courrier FCVH : Match Féminines à 8 D1 LIERS FC - VALLEE DE L'HIEN 38 du 30/11
- Courrier US ST GEOIRE EN VALDAINE : Match ST QUENTIN FALLAVIER - SAINT GEOIRE EN VALDAINE - U17 D3 du 29/11
- Courrier AS POLIENOISE : Match ST GEORGES DE COMMIERS - POLIENAS du 29/03/26

Transmis aux désignateurs. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS DES ARBITRES

NICAISE F. : Lu et noté. Transmis au responsable concerné.

BEHLOUL S. : Lus et notés

GUINAND M. : Lu et noté

JALLAMION : Lu et noté

AKYUREK M. : Lu et noté

BRIOUA M. : Lu et noté

BUI VIET LINH R. : Lu et noté. La CDA te souhaite un prompt rétablissement.

SAINT-ALBIN L. : Lu et noté

COELHO P. : Lu et noté

PETITHOMME J : Lu et noté

MOREIRA J. : Lu et noté

THOMET J. : Lu et noté. Remerciements

VAZ : Lu et noté. Justificatif reçu. Bon rétablissement.

GERBOULET A : Lu et noté

PEREIRA E. : Lu et noté

DERVILLERS I : Lu et noté

LAURENT T. : Transmis au responsable et service concernés

MOUELLEF Y. : Lu et noté

MECHATI F. : Lu et noté. Bon rétablissement

RAPPEL DES DATES DES STAGES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ARBITRES PENDANT LA PERIODE DE LA TREVE HIVERNALE – AU DISTRICT DE L'ISERE (SASSENAGE)

Nous vous rappelons les dates des stages obligatoires pour tous les arbitres pendant la période de la trêve hivernale – au District de l'Isère à Sassenage :

- D1- D2 : Matin -le 10/01/2026 de 8H30 à 12H00
- AA : Après-midi - le 10/01/ 2026 de 13h30 à 17h00
- D3- JAD - JAS : Matin - le 17/01/2026 de 8H30 à 12H00
- D3 JEUNES/FEMININES : Après-midi - le 17/01/ 2026 de 13h30 à 17h00
- D4 - D5 : Matin - le 18/01/2026 de 8H30 à 12H00.

La présence des arbitres est obligatoire, en cas d'indisponibilité, les arbitres devront en aviser la CDA et participer à une autre session.

Président de séance
LAZAMI Fouad

Secrétaire de rédaction
LALO Aboubakar

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATIONS

Lundi 10 novembre 2025 à 18H

Procès-Verbal N°729

Président : DUTCKOWSKI Yohan,
Présents : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2025-2026.

Courrier :

- Commission de discipline : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :**WEEK END DU 15 ET 16 NOVEMBRE 2025**

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U17 D3 POULE D	RO CLAIX CHATTE	VINAY	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB VINAY
FEMININE A 11 D2	UO PORTUGAL	CLAIX	BEJUIT ANDRE	FRAIS AU CLUB CLAIX
SENIORS D5 POULE A	OISANS	PIERRE CHATEL	MALLET MARC	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F.MARCHIOL	ABBAYE	NOYAREY	HUGOT DANIEL	FRAIS AUX DEUX CLUBS



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 10 novembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 729

Président
Présents

: M. Mallet
: Mme Laurie Strappazon - Marc Mallet

CONVOCATIONS

La commission Ethique et Prévention recevra le mardi 18 novembre à 18h30 au District de l'Isère Mme FREYNET Marjorie du FC SUD ISERE, ainsi que Mr CLAVEL Benjamin du club de SASSENAGE

Présence obligatoire sous peine de sanctions

La commission Ethique et Prévention recevra le mardi 18 novembre à 19h15 au District de l'Isère Mr PELLARIN. T président du FC ST MARTIN D'URIAGE, ainsi que Mr MANGANO .T Président du club du RACHAIS

Présence obligatoire sous peine de sanctions

RECIDIVE CLUBS

Saison 2024-2025

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 05 Novembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 10 Décembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CLAIX FOOTBALL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Février 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Février 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MAURICE L'EXIL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MAHORAIS GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C PAYS VOIRONNAIS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 29 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS FC

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Mai 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC MISTRAL GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Mai 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S LA MURETTE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
L.C.A FOOT 38

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O.C EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC SEYSSINS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC NOYAREY

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC PAYS D'ALLEVARD

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O ST MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PAYS D'ALLEVARD

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
E.S MISTRAL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
30 SEPTEMBRE 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
REVENTIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
21 Octobre 2026**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

OISANS (Seniors 1) ; GRENOBLE DAUPHINE (Seniors 1) ; FC DEUX ROCHERS
(U15D1) ; ST MAURICE L'EXIL (U20 1)

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du
30 Juin 2026**

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro **729**
sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi
rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin
d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles
modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées
par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant
votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste
par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront
leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes NON RECUES

Abbaye ; Cassolard Passageois ; Chatte ; Cheyssieu ; Crolles ; Dolomieu ; Domene ;
Echirolles Ent.Foot.Etangs ; Eybens ; Eyzin St Sorlin ; Fc 2a ; Formafoot Bievre Val ; Isle
D'Abeau Izeaux ; Jarrie Champ ; Moirans ; Mos 3r ; Noyarey ; Ro-Claix ; Ruy
Montceau ; Seyssinet ; Seyssuellois ; St Antoine ; St Lattier ; St Martin D Heres ; St Martin
Uriage ; St Maurice Exil ; Thodure ; Tullins ; Uo Portugal ; Vallee De L'Hien ; Vallee Du
Guiers ; Vareze Velanne ; Vezeronce Huert ; Villefontainr 2025 Villeneuve Aja ; Voreppe

Liste non Validée

Batie Montgascon ;



COMMISSION FÉMININES

Réunion du 10 novembre 2025

PV N° 729

Présents : Elodie Diasparra, Jacques Issartel

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Christian Bayle

Courriers : CLAIX, FFNI, GUC, Christian BAYLE, Diane APPLANAT, ACADEMIE DU BRION, ESTRABLIN, PAYS D'ALLEVARD, 2 ROCHERS

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
catégorie, niveau, poule, date et numéro du match
- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler:
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37

Article 6 de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football de la FFF

« Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d'adhérer à ce principe et s'engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l'égard d'autrui. Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1er des Statuts de la FFF. »

Article 1 des Statuts de la FFF

*« (...) A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci : - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - **tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale**, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité. Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. **Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.** (...) »*

Article 33 - Heures officielles et durée des matchs

Type de Match et catégorie		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

33-3 – Procédure de changement d'horaire

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

HEURES OFFICIELLES pour les U15 F - U18 F à 8 et à 11 Art. 8 des Championnats de jeunes du District Isère

Catégories	Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
	Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
U 15 F	15 H		12 H 30 – 17 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 8	16 H		12 H 30 – 18 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 11 (District)		10 H	12 H 30 – 18 H		
U18 F à 11 (InterDistrict)		13 H	12 H 30 – 15 H	14 h 30 – 17 h 30	10 H – 12 H 30

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducatrices/ éducateurs ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

- U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min ; **les changements se font uniquement pendant les pauses coaching et à la mi-temps** (sauf blessure), même si bon nombre d'éducatrices et éducateurs pensent que les changements à la volée sont autorisés durant le dernier quart temps, cela n'est pas le cas.

- U15F : 2 X 40 min
- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min
- Seniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

4ème ÉDITION DE TOUTES FOOT

COMMENT S'INSCRIRE ?

Comme l'année dernière, toute la démarche d'inscription pour les instances se fera sur Portail Bleu > Développer des clubs > Toutes Foot (*L'utilisateur doit être habilité par le référent informatique de la Ligue*)

Une affiche personnalisable ainsi que tous les visuels de communication vous attendent également sur la plateforme TOUTESFOOT.

https://www.fff.fr/699-toutes-foot.html?utm_source=CRM&utm_medium=Email&utm_campaign=FFF_ToutesFoot_202526&utm_content=HEAD-ER_TOUTESFOOT_2526&utm_term=Instances

COUPE SENIORS F A 8

1/8°: 22/03
1/4: 19/04
1/2: 14/05
Finale 31/05

COUPE U18 F A 8

Tour de cadrage : 15/11
1/8°: 21/03
1/4: 18/04
1/2: 14/05
Finale 30/05

COUPE U15 F

Tour de cadrage : 15/11
1/8°: 21/03
1/4: 18/04
1/2: 14/05
Finale 30/05

15/11

55047416 – PAYS D'ALLEVARD – 2 ROCHERS : 14H au stade du lac à Crêts en Belledonne

PLATEAUX U 13 F

La F M I deviendra obligatoire dans cette catégorie à partir de la 2 ème phase

Rappels importants pour le championnat U13F:

- Pas de U14F autorisée. C'est le règlement fédéral.

Nous avons encore eu des clubs qui n'ont pas respecté cela faisant jouer des U14F, soit sous fausse licence soit n'apparaissant pas sur la feuille de match.

La responsabilité du dirigeant ou éducateur est engagée, ainsi que celle de son Président.

Si cela se reproduit, les dossiers passeront en **Commission de discipline**.

- La vérification des licences avant les rencontres est obligatoire

- Il est également important de bien remplir les feuilles de match, beaucoup trop de scores absents sur les dernières reçues.

Merci de votre attention et de votre respect des règles pour un bon déroulement des rencontres ;

FOOT LOISIR F A 8

Cette année nous reconduisons le « championnat » Foot Loisir F à 8.

Pour toute inscription ou pour tous renseignements, merci d'envoyer un mail à la Commission Féminines.

Clubs engagés : ESTRABLIN, FARAMANS, VALLEE DE L'HIEU, SEREZIN DE LA TOUR

Jacques Issartel / Président
P : 06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Lundi 10 novembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 729

Président
Présents

: M. MALLET
: M JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 14H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 02/11/2025 au 09/11/2025)

Vétérans à 8 Grenoble	Poule B	SEYSSINET AC 31
Vétérans à 8 Grenoble	Poule D	PAYS VOIRONNAIS FC 31
Vétérans à 8 Grenoble	Poule D	MOIRANS FC 31
Vétérans à 8 Grenoble	Poule E	GIERES US 31
Vétérans à 8 Grenoble	Poule E	EYBENS OC 32
Vétérans à 8 Grenoble	Poule E	FC2A 31
Vétérans à 8 Nord Isère	Poule B	VELANNE FC 31
Vétérans à 8 Nord Isère	Poule D	ST SIMEON BRESSIEUX 31
Vétérans à 8 Nord Isère	Poule E	MURETTE US 31
U13 D4	Poule D	FONTAINE AS 3
U19 D2	Poule C	DEUX ROCHERS FC 1
U15 D3	Poule L	COLLINES FC 1
U13F Niveau 2	Poule Unique	DEUX ROCHERS FC 2
Féminines à 11 D2	Poule Unique	AIX FC

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LES CATEGORIES U12 ET U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, les équipes doivent au plus tard la veille du match avoir préparé leurs compositions d'équipes

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevant entre 4h et 2h avant le début du match
Puis désactiver le wifi

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non-récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel, les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

- Le score

- Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

- Les changements (onglet Ent/Sor)

- Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Lundi 10 novembre 2025 à 19h00

Procès-Verbal N° 729

Président : Patrick MONIER
Membre : Janick LOUIS

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

49. Fasson vs St-Georges-de-Commiers: noté (report match D1, J05). Accords CFSE et équipes. Match du 06/11/2025 reporté au 15/01/2026.

50. FC Oisans : noté (rectificatif match à domicile : le mercredi en remplacement du lundi).

51, Fasson : noté (FM).

52. FC Oisans : noté (matchs hivernaux inversés). La CFSE avait noté l'indisponibilité du terrain du 01/12/2025 au 31/03/2026.

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2025-2026 : accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants 2025-2026 <date>

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Thierry BARATIER, 07.66.77.41.44, tbaratier@isere.fff.fr

Ville de Grenoble : Gaylord CAVAGNA, 04.38.24.13.23, sport-planification@grenoble.fr
(toute annulation de match programmé à Bachelard doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble).

RAPPEL : INFORMATION VILLE DE GRENOBLE, TERRAINS

Toutes les équipes jouant au stade Bachelard (Grenoble) ont l'obligation de remplir les fiches de fréquentations mise à leur disposition.

COUPE DE L'ISÈRE, Tour 4

Rappel : 1^{ère} phase, toutes les équipes joueront 4 matchs.

T04. Turcs de Grenoble (D2) – St-Martin d'Hères (D1).

Lundi 17/11/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

T04. CEA Grenoble 1 (D3) – Poisat (D3).

Lundi 17/11/2025, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

T04. Jarrie-Champ (D1) – St-Martin d'Uriage 2 (D3).

Lundi 17/11/2025, 20h00. Champ-sur-Drac.

T04. FC Oisans (D3) – GSE (D2).

Lundi 17/11/2025, 20h00. Bourg d'Oisans.

T04. Vallée de la Gresse 2 (D2) – Air Liquide (D1).

Lundi 17/11/2025, 21h00. Vif.

T04. St-Paul-de-Varces (D3) – ASPTT Grenoble 2 ST (D3).

Mercredi 19/11/2025, 20h00. Fontaine.

T04. Domène (D3) – Sassenage (D2).

Mercredi 19/11/2025, 20h00. Domène.

T04. Tunisiens SMH (D1) – Mistral FC (D3).

Mercredi 19/11/2025, 20h30. Just fontaine, St-Martin d'Hères.

T04. Fontaine Les îles (D2) – Fasson (D1).

Mercredi 19/11/2025, 20h30. Fontaine.

T04. ASPTT Grenoble 1 (D2) – St-Martin d'Uriage 1 (D1).

Mercredi 19/11/2025, 20h45. Montbonnot.

T04. Vallée de la Gresse 1 (D1) – CEA Grenoble 2 (D3).

Mercredi 19/11/2025, 21h00. Vif.

T04. Rachais (D1) – Villard-Bonnot Grésivaudan (D3).

Jeudi 20/11/2025, 20h00. Meylan.

T04. St-Georges-de-Commiers 1 (D1) – Froges (D3).

Jeudi 20/11/2025, 21h00. St-Georges-de-Commiers.

T04. Exempt : Abbaye (D1).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

J06, 54851302. St-Martin d'Hères – Tunisiens SMH.

Lundi 24/11/2025, 20h00. Benoît Frachon, St-Martin d'Hères.

J06, 54851304. Jarrie-Champ – Air Liquide.

Lundi 24/11/2025, 20h00. Champ-sur-Drac.

J06, 54851303. Rachais – Vallée de la Gresse 1.

Jeudi 27/11/2025, 20h00. Meylan.

J06, 54851301. St-Georges-de-Commiers – St-Martin d'Uriage.

Jeudi 27/11/2025, 21h00. St-Georges-de-Commiers.

J06, 54851305. Exempt : Fasson.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

J05. 54851385. GSE – Turcs de Grenoble.

Lundi 24/11/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

J05. 54851386. Vallée de la Gresse 2 – Abbaye.

Lundi 24/11/2025, 21h00. Vif.

J05, 54851384. FC Oisans – Fontaine Les Îles.

Mercredi 26/11/2025, 20h30. Fontaine.

J05. 54851386. Sassenage – ASPTT Grenoble 1.

Mercredi 26/11/2025, 21h00. Vif.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

J06, 54851449. Froges – ASPTT Grenoble 2 ST.

Lundi 24/11/2025, 20h00. Montbonnot.

J06. 54851451. Mistral FC – St-Martin d'Uriage 2.

Lundi 24/11/2025, 20h00. Vaucanson, Grenoble.

J06, 54851453. CEA Grenoble 1 – St-Paul-de-Varces.

Lundi 24/11/2025, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

J06, 54851452. CEA Grenoble 2 – Domène.

Mardi 25/11/2025, 19h30. Jean Jullien, Sassenage.

J06. Exempts : Poisat et Villard-Bonnot Grésivaudan (match joué le 02/10/2025).



COMMISSION FUTSAL

Lundi 10 NOVEMBRE 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°729

Président

: Christophe Carretero

Présents

: Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.

.....

Courriers:

F. C Picasso : Lu et noté (Lettre de réclamation).

Futsal St Marcellin : Lu et noté (J4 : coup d'envoi à 16h00).

Benlahrache Mehdi : Lu et noté (Noël du Futsal).

INFO :

Journée regroupement futsal Handisport :



Inscription futsal 2025.docx

Stage perfectionnement futsal Handisport et journée de détection équipe Auvergne-Rhône-Alpes U20

Inscription A retourner par mail Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport :

s.dubois@handisport-aura.org / 06 72 60 27 34

Formation éducateurs Futsal "U13/U15" les jeudi 04 et vendredi 05 Décembre 2025 à

St Egrève

– Objectifs de la formation :

-Encadrer les jeunes des catégories U13 à U15 dans le cadre de la pratique du Futsal (niveau Préformation).

-Favoriser le développement du Futsal au sein des clubs, que ce soit en salle ou sur des terrains extérieurs adaptés, auprès de jeunes joueurs et joueuses.

– Public concerné :

-Accompagnateurs d'équipes

-Dirigeants, parents souhaitant s'impliquer dans l'encadrement ou l'entraînement en Futsal

-Éducateurs et entraîneurs, débutants ou confirmés.

– **Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.**

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter la commission technique.

Saison 2025/2026 :

SENIORS

Championnat interdistricts 38/73/74/26-07 :

1° phase (géographique) :

1° journée : S40 (du 30/09 au 05/10/25).

Poule A :

USB 38 / Pays Voironnais Futsal : Le dimanche 07/12/25 à 19h30 (gymnase municipal, Le Grand Lemps).

2° journée : S41 (du 07/10 au 12/10/25).

Poule A :

USB 38 / FC Eyrieux Embroye : le dimanche 21/12/25 à 19h30 (gymnase municipal, Le Grand Lemps).

4° journée :

Poule A :

Futsal St Marcellin / Pays Voironnais Futsal : Le dimanche 16/11/25 à 16h00 (gymnase de la Saulaie, St Marcellin).

Poule B :

Futsal Isle d'abeau / Futsal l'Arbre de vie 2 : Attente reprogrammation.

5° journée :

Poule A :

USB 38 / Futsal St Marcellin : Le samedi 29/11/25 à 13h30 (gymnase municipal, 38140 Renage).

FMI (feuille de match informatisée) :

Contactez la commission FMI (Marc Mallet) qui est toujours disponible pour toutes questions, informations et problèmes de tablette le jour du match.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mails (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

JEUNES

Projet de championnats Futsal U18 et U15 :

Vous pouvez vous rapprocher de la commission Futsal ainsi que des techniciens du DIF pour toutes informations.

Noël du Futsal (U6 à U9) :

Week-end du 13 et 14 décembre 2025.

COUPES

Challenge Nationale Futsal U18 et Féminines séniors :

Les finales de Coupe Départementale Futsal pour ces 2 catégories se joueront le week-end du 14/15 février 2026.

Vous pouvez déjà envoyer votre inscription par la boîte mail de votre club à la Commission Futsal.

Dates retenues pour les tours de qualifications de la Coupe Départementale U13; U15; U18 et Séniors Féminines :

Week-ends du :

- 20-21/12/2025
- 03-04/01/2026 (si besoin)
- 10-11/01/2026
- 17-18/01/2026

Clubs engagés :

Féminines :

AS Grésivaudan.

U13 : Futsal des géants

Merci aux clubs Futsal et Foot-Libre de nous contacter si vous avez des gymnases homologués à mettre à disposition du DIF pour le déroulement de ces qualifications.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Lundi 10 novembre 2025 à 15h00

Procès-Verbal N°729

Président : Jean Marc BOULORD

Présent : Jean Marc BOULORD,

Excusés : Aline BLANC, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN

BON à SAVOIR

Nombre de joueurs "Mutation" : P.V. 717 - 718

Championnat U17 : P.V. 717 - 718

Match remis : P.V. 720

Match à rejouer : P.V. 720

RAPPEL des Règles du JEU U12 - U13 : P.V. 721 - 722

Participation à plus d'une rencontre : P.V. 726 - 727 - 728

COURRIER

Club : VALLEE de l'HIEN 38 - n°581969 : courrier transmis à la C.D.A.

CLUBS - Réunions du 3 Novembre 2025 - LAuRAFoot

Inactivités partielles (Modifications dates inactivités, rétroactivité – Article 7.3 des RG de la LAuRAFoot) -

Club : NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245 : Catégories U18 et U19 – Enregistrées le 01/07/25.

ERREUR CALCUL DEFI JONGLAGE

DOSSIER n°2526.63 : St ANDRE LE GAZ - n°520603 / BALMES N.I. - n°550078 : U13 - D1 - POULE C –
MATCH n°54215496 du 08/11/2025.

La C.R. demande aux deux clubs le résultat exact du défi jingle.

Retour de réponse pour le 17/11/2025, délai de rigueur.

RESERVE D'AVANT-MATCH

DOSSIER n°2526.64 : BEAUCROISSANT - n°550796 / CHIRENS - n°512530 : U17 - D3 - POULE E –
MATCH n°54718755 du 08/11/2025.

Dossier ouvert pour joueurs mutés (Art. 160 des R.G. de la F.F.F.)

Le club CHIRENS a écrit sur la F.M.I. : "... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs ANTONIO RIBEIRO RAGAGELES, LEO JURINE, LORYS GENIN, MATTEO DELPHIN, THOMAS JURINE, KIYAN GUEGAN, GIANNI MAZZILLI, SEMIH TOSUN, OZAN OZKUL, NOA HASLER, PAUL PAGONIS, TANGUY RABERISON, du club BEAUCROISSANT FOOTBALL-CLUB, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période.."

Le club CHIRENS a confirmé sa réserve par courriel le 10/11/2025.

DECISION

La Commission traitera le dossier, mardi 18/11/2025.

EVOCATION

Dossier n°2526.62 : MIRIBEL - n°517998 / IZEAUX - n°529477 : SENIORS – D4 – POULE C – Match n°53692082 du 02/11/2025.

Le club IZEAUX - n°529477 a adressé un courriel au District ISERE Football le 07/11/2025: " ... évocation concernant le match numéro 53692082 opposant Miribel à l'ES Izeaux. Ce match était un match à rejouer, suite aux intempéries le match a été arrêté le 21/09/25. À cette date, le joueur numero 11 (licence 2543458409) de Miribel était suspendu. Il a été exclu le 14/09/25 lors du match opposant Miribel au Versau en coupe de l'Isère. Selon le règlement, il ne pouvait donc pas participer à la rencontre rejouée le 02/11/25".

DECISION

Considérant ce qui suit :

Article - 187.1 des R.G. de la F.F.F. - Réclamation - Évocation :

"La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 186.1.

Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142.

Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité".

Par ce motif, la commission pris connaissance de la demande d'évocation du club IZEAUX pour la dire **irrecevable**.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

REOUVERTURE de DOSSIER

Transmis par la commission de Discipline

Dossier n°2526.25 : MAHORAIS de GRENOBLE - n°5644901 / ABBAYE 2 - n°520296X : SENIORS – D5 – POULE A - Match n°54388427 du 05/10/2025.

Dossier ouvert pour match arrêté.

DECISION

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre bénévole de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 89^{ème} minute.

Considérant ce qui suit :

- L'équipe ABBAYE s'est trouvée à moins de 8 joueurs (abandon de terrain).
- **Art. 159.2 des R.G. de la F.F.F. qui stipule : "Nombre minimum de joueurs :**

"Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité".

➤ **Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe ABBAYE pour en reporter le bénéfice à l'équipe MAHORAIS de GRENOBLE.**

- **ABBAYE - n°520296 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)**
- **MAHORAIS de GRENOBLE - n°564490 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)**

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 1 / 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAINS SUSPENDUS

DOSSIER N°2526.32 : Club : St MARCELLIN - n°504713 : Equipe : U20 - D1 (saison 2023 - 2024) ... U19 - D2 (saison 2025 - 2026)

Le match concerné par cette décision est prévu le 22/11/2025 contre LA MURETTE
Ce match se jouera le samedi 22 novembre à 17 h 00 au complexe sportif de SASSENAGE.

DOSSIER N°2526.43 : Club : CHATTE - n°519932 : Equipe : U13 - D1 - POULE B

Le match concerné par cette décision est prévu le 29/11/2025 contre SEYSSINET 1

Ce match se jouera le 29/11/2025 à 13 h 00 à ST QUENTIN sur ISERE

DOSSIER N°2526.58 : Club : ABBAYE - n°520296 : Equipe : SENIORS - D5 - POULE A

les matchs concernés par cette décision sont prévus :

le 30/11/2025 contre VILLAGE OLYMPIQUE 2

Par conséquent, le club ABBAYE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 17/11/2025.

et

le 01/032026 contre MAHORAIS de GRENOBLE

Par conséquent, le club ABBAYE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 16/02/2026.



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Lundi 10 novembre 2025

Procès-Verbal N°729

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 21 novembre 2025 au lundi 24 novembre 2025

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 22 novembre 2025

PLATEAU U10 3 EQUIPES VILLENEUVE A 10H

MATCH U15 D2 VILLENEUVE / SEYSSINET A 13H30

MATCH U17 D2 VILLENEUVE / EYBENS A 16H

MATCH SENIORS D3 VILLENEUVE / CLAIX A 19H

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 21 novembre 2025

MATCH VETERANS FC2A / SEYSSINS A 20H

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

vendredi 21 novembre 2025

MATCH VETERANS A 8 ASIEG / PAYS VOIRONNAIS A 20H

samedi 22 novembre 2025

MATCH U13 D4 ASIEG / FONTAINE A 10H30

PLATEAU U10 3 EQUIPES ASIEG A 10H30

dimanche 23 novembre 2025

MATCH SENIORS D3 ASIEG / ST LATTIER A 12H

MATCH SENIORS D2 ASIEG / MANIVAL A 14H30

lundi 24 novembre 2025

MATCH SENIORS ENT A 8 GSE / TURCS A 20H

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 22 novembre 2025

PLATEAUX U6-U9 FC MISTRAL 3 EQUIPES A 10H

MATCH U12 FC MISTRAL / EYBENS OC A 12H30

MATCH U13 D4 FC MISTRAL / SEYSSINET A 12H30

MATCH U13 D1 FC MISTRAL / GIERES US A 14H30

MATCH U15 D3 FC MISTRAL / ST QUENTIN NOYAREY A 16H30

MATCH U17 D3 FC MISTRAL / SEYSSINET A 18H30

lundi 24 novembre 2025

MATCH SENIORS ENT A 8 MISTRAL / ST MARTIN D'URIAGE A 20H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 22 novembre 2025

MATCH U13 D2 ABBAYE / VERSOUD A 14H

MATCH U13 D4 ABBAYE / GIERES A 14H

MATCH U15 D3 ABBAYE / PT DE CLAIX A 15H30

dimanche 23 novembre 2025

MATCH SENIORS D3 ABBAYE / ST MARCELLIN A 14H30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 22 novembre 2025

PLATEAU U10 3 EQUIPES FC2A A 10H30

MATCH U13 D2 FC2A / JARRIE CHAMP A 10H30

MATCH U15 D2 FC2A / JARRIE CHAMP A 14H

MATCH U17 D3 FC2A / SASSENAGE A 16H

dimanche 23 novembre 2025

MATCH SENIORS D5 MAHORAIS / POISAT A 14H30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 22 novembre 2025

MATCH U12 GF38 / PONT DE CLAIX A 10H

MATCH U13 GF38 / ST MARCELLIN A 10H

MATCH U13 F GF38 / ALLEVARD A 13H

MATCH SENIORS R2 FC2A / SALAISE A 18H

dimanche 23 novembre 2025

MATCH U16 R1 GF38 / THONON A 13H

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 22 novembre 2025

MATCH U13 D3 BAJATIERE / FONTAINE A 14H

dimanche 23 novembre 2025

MATCH SENIORS D5 ASGD / OISANS A 14H30

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 22 novembre 2025

PLATEAU U10 USVO 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U11 USVO 3 EQUIPES A 10H

MATCH U13 D2 USVO / VILLENEUVE A 12H

MATCH U15 D3 USVO / SEYSSINS A 14H

MATCH U15 D1 USVO / ILSLE D'ABEAU A 16H

MATCH U19 D2 USVO / SEYSSINS A 18H

dimanche 23 novembre 2025

MATCH SENIORS D5 USVO / MISTRAL A 14H30



COMMISSION TECHNIQUE

Jeudi 13 nov. 2025

Procès-Verbal N°729

FORMATIONS 2025-2026

A partir de cette saison seront autorisés à participer aux formations 4 personnes maximum par club /par session.

CFI FUTSAL U13-U15 LES 4 ET 5 DEC 2025 ST EGREVE

Liste des inscrits au 07/11:

BOUJNANE Soufiane	FUTSAL C. PICASSO
GUYE Gerard	L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN
LAGHRISSI Abdellali	L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN
PICARD Francko	FUTSAL C. PICASSO

CFI U6-U9 LES 12 ET 19 FEVRIER 2026 VOREPPE

Liste des inscrits au 7/11 :

BILLARD Killian	O. NORD DAUPHINE
FINET Boris	F.C. CHIRENS
GOZZO Jeremy	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
GRANGE Jerome	O. NORD DAUPHINE
PERRIER Brandon	F.C. BOURGOIN JALLIEU
ROUX Maxime	F.C. MOIRANS
SUGNY Oceane	CLAIX F
THOMAS Sebastien	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
ZOUAOUI Walid	F.C. MOIRANS

CFI U10-U13 LES 13 ET 20 FEVRIER 2026 VOREPPE

Liste des inscrits au 7/11 :

BENLATRECHE Nordine	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
BOURBIA Ramzi	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CHIRAT Michael	F.C. LA TOUR ST CLAIR
COHARD Ilan	FOOTBALL CLUB DE VOREPPE
COSINHA SOUSA Frederic	F. C. VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN
CUISSARD Noemie	F.C PAYS VOIRONNAIS
DAGONNET Kevin	U.S. LA MURETTE
DESORMEAU Ilan	L.C.A. FOOT 38
FIAT Anthony	RIVES SP.

KALAI Jaoued
LOUNIS Karim
LOZZI Nina
MICHAUX Julia
MULLER Sebastien
PESENTI Nathan
PETRIER Melissa
ROCHAS Clement
SARAGOSA Benjamin

U.S. LA MURETTE
U.S. GIEROISE
GUC FOOTBALL FEMININ
GUC FOOTBALL FEMININ
F.C. CHIRENS
U.S. LA MURETTE
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
RIVES SP.
F. C. VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN

FORMATION D'EDUCATEUR(TRICE) FUTSAL U13–U15

Le District de l'Isère de Football, avec le soutien de sa Commission Technique, organise une formation d'éducateur(trice) Futsal U13–U15 d'une durée de deux jours, qui se tiendra les **jeudi 4 et vendredi 5 décembre 2025 à Saint-Égrève**.

Objectifs de la formation :

- Encadrer les jeunes des catégories U13 à U15 dans le cadre de la pratique du Futsal (niveau Préformation).
- Favoriser le développement du Futsal au sein des clubs, que ce soit en salle ou sur des terrains extérieurs adaptés, auprès de jeunes joueurs et joueuses.

Public concerné :

- Accompagnateurs d'équipes
- Dirigeants, parents souhaitant s'impliquer dans l'encadrement ou l'entraînement en Futsal
- Éducateurs et entraîneurs, débutants ou confirmés

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

RETOUR SUR LE RASSEMBLEMENT INTER DISTRICTS U14F

CREPS de Vichy – 25 au 28 octobre 2025

Le RID U14F, c'est 12 délégations issues de la LAURAF, 140 joueuses, 8 arbitres et 40 personnes dans l'encadrement (chefs de délégation, staff technique, staff médical)

Au programme, 5 rencontres de 2×20' pendant 3 jours.

▪ **Dimanche 26/10**

10H15 : Isère – Loire : 0/4 (MT : 0/1)

Une première mi-temps relativement équilibrée où nous concédons un pénalty mais sommes bien en place. Ensuite, 3 blessures consécutives nous contraignent à disputer toute la 2^{ème} mi-temps à 8 contre 9 ; mais les filles se sont accrochées jusqu'à la fin du match malgré tout.

15H30 : Isère - Savoie : 1/1 (Victoire 3/2 aux T.A.B.)

But : Layna Amieux

Match nul globalement logique. Des occasions de part et d'autre. Les joueuses avaient à cœur de se relancer dans la compétition et d'oublier le match matinal perdu... Victoire aux TAB.

▪ **Lundi 27/10**

9H15 : Isère – Puy de Dôme : 3/1 (MT : 1/0)

Buts : Lucie Briz, Erynna Peltier, Goundo Toure

Après avoir subi sur les 1ères minutes, l'équipe a réussi à prendre le dessus au fur et à mesure de la rencontre pour mener 3/0 à 10 minutes du terme. Match globalement maîtrisé de notre part.

14H30 : Isère – Rhône B : 2/1 (MT : 1/1)

Buts : Elsa Briz, Goundo Toure

Un match référence pour notre sélection. Beaucoup d'engagement, de duels gagnés, une réelle envie de bien faire avec des enchainements de qualité dans le jeu (malgré des montants touchés et un pénalty manqué). Une victoire qui nous permet d'aborder le dernier jour avec une perspective de qualification.

▪ **Mardi 28/10**

10H15 : Isère – Haute-Loire : 4/1 (MT : 2/1)

Buts : Agathe Alexis-Giraud, Goundo Toure, Liza Soyer, Aniya Darif

Première mi-temps très timide de notre part. La suite fut beaucoup plus maîtrisée et les filles se sont fait plaisir avec un jeu offensif de qualité nous permettant de gérer la fin de la rencontre et d'assurer la qualification pour le Final Four.

Classement final 2025 :

1. LOIRE : 18 points
2. ISERE : 14 points
3. LYON & RHÔNE : 12 points
4. PUYDE DÔME : 6 points
5. SAVOIE : 5 points
6. HAUTE-LOIRE : 2 points

V : 4 points – Nul (victoire TAB) : 2 points – Nul (défaite TAB) : 1 point – D : 0 point

Les 4 équipes qualifiées pour le Final Four des 29-30 novembre sont l'Isère, la Loire, le Rhône A et l'Ain.

8 clubs sont représentés au sein de la sélection d'Isère :

- MOS 3R (Elsa BRIZ, Liza BRIZ, Liza Soyer)
- FC BOURGOIN JALLIEU (Camélia SAMOUDI, Erynna PELTIER)
- FC ECHIROLLES (Goundo TOURE)
- UNIFOOT (Lizon PACCALLIER)
- US LA MURETTE (Agathe ALEXIS GIRAUD)
- FC LA SURE (Luana LODATO)
- FC SEYSSINS (Aniya DARIF)
- US BEAUREPAIRE THODURE (Layna AMIEUX)

Une pensée pour Johanna FIZIR ONORATI (US La Murette) qui était prévue dans la sélection mais qui a été opérée de l'appendicite la veille de notre départ ; bon rétablissement à elle !

Deehna NASRI a représenté l'Isère, à l'arbitrage ; félicitations à elle également...!

Encadrement : Karl PLANCHE, Julie TISSINO, Jérémie HUGONNARD-ROCHE



INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles [sur maformation.fff.fr](https://maformation.fff.fr).

Dates :

Journées complémentaires 25/26	
20/11/2025	Cournon d'Auvergne (63)
25/11/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
17/12/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
29/01/2026	Annecy (74)
12/02/2026	Salaise sur Sanne (38)*
10/03/2026	Cournon d'Auvergne (63)
09/04/2026	Blavozy (43)*
15/06/2026	St-Priez-en-Jarez (42)

(* Journées complémentaires qui ne sont pas encore disponible à l'inscription sur maformation.fff.fr)

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence

La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/simple/ouverture-des-inscriptions-diplomes-federaux-2025/>

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr